



**Intervention de S.E.M. Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant  
permanent du Mali auprès des Nations Unies,**

**à l'occasion du débat public du Conseil de sécurité sur le thème  
«Agir collectivement pour améliorer les opérations de maintien de la  
paix des Nations Unies »**

**New York, le 28 mars 2018**

**Monsieur le Président,**

1. Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali, pour la manière remarquable avec laquelle vous conduisez les travaux du Conseil de sécurité. Je voudrais ici saluer la contribution de votre pays, les Pays-Bas, au processus de stabilisation en cours au Mali. Je salue également la décision récente du Gouvernement du Canada de déployer au sein de la MINUSMA une force opérationnelle aérienne.
2. Le thème de ce débat est d'importance particulière pour mon pays, le Mali qui, comme vous le savez, est à la fois pays contributeur de troupes et surtout aujourd'hui pays hôte d'une mission de paix des Nations Unies, la MINUSMA, une des missions les plus importantes des Nations Unies, tant par ses effectifs et son budget que par la complexité des défis sur le terrain.
3. C'est vous dire que le Gouvernement du Mali prend la pleine mesure de l'ampleur des missions confiées aux Casques bleus, ces hommes et ces femmes déployés au service de la paix et de la sécurité dans le monde, dans des conditions souvent extrêmes et au péril de leur vie.
4. C'est donc le lieu de rendre un hommage particulièrement appuyé à toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali.

## **Monsieur le Président,**

5. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent un instrument indispensable pour garantir la paix et la sécurité internationales. Cependant, la nature des conflits a changé et les réalités complexes du terrain appellent à une responsabilité collective de notre part, pour faire des réformes audacieuses et diligentes visant à améliorer nos missions de maintien de la paix. Cette responsabilité collective incombe à la fois au Conseil de sécurité, aux Etats membres, en particulier les pays contributeurs de contingents, au Secrétariat des Nations Unies et aux organisations régionales.
6. Ainsi, dans le cas de la MINUSMA, par exemple, nous sommes tous d'accord aujourd'hui que cette mission n'évolue pas dans un environnement de maintien de paix classique. Pire, la réalité du terrain est faite d'attaques asymétriques perpétrées par des groupes terroristes et de trafiquants en tout genre, qui attaquent indistinctement nos populations civiles, les forces de défense et de sécurité du Mali et les forces étrangères de la MINUSMA et de la France...
7. C'est tout le sens de la demande du Gouvernement du Mali de donner un mandat robuste à la MINUSMA, pas pour faire de la lutte anti terroriste qui n'est pas sa vocation, mais surtout pour adopter une posture plus offensive face aux menaces imminentes et réelles, afin de gagner en efficacité et en crédibilité. Nous espérons que la revue stratégique en cours de la MINUSMA recommandera, entre autres, la prise en compte de cette recommandation forte des autorités maliennes et sous-régionales, dans la perspective du renouvellement du mandat de mission, prévu en juin prochain.
8. De même, il est fondamental de renforcer les capacités opérationnelles des missions de maintien de la paix, en particulier la MINUSMA, de manière à leur permettre de s'acquitter pleinement et efficacement de leur mandat. Les pays contributeurs de troupes et le Secrétariat des Nations Unies ont une responsabilité particulière dans ce domaine.
9. La délégation du Mali salue l'initiative du Secrétaire général visant à réformer le pilier paix et sécurité des Nations Unies, afin notamment d'améliorer l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales avec une attention particulière sur les mesures de prévention et à la pérennisation de la paix.



10. De même, je voudrais souligner la pertinence des recommandations formulées par le Lieutenant-général Carlos Alberto dos Santos Cruz, dans son rapport sur l'amélioration de la sûreté et la sécurité des casques bleus des Nations Unies.
11. Enfin, je tiens à mettre l'accent sur le rôle des organisations régionales, notamment l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le G5 Sahel dans les processus de stabilisation et de développement de leurs Etats membres en crise. Il est donc essentiel que l'Organisation des Nations Unies renforce sa coopération avec ces organisations régionales, afin de réussir les opérations de maintien de la paix.

**Je vous remercie.**